



Avis aux citoyens

Municipalité de Roxton Pond

Janvier 2024

Loisirs: Mesures en vigueur / Changement de tarif

*Le 09 janvier 2024, le Conseil municipal a amendé la politique familiale concernant les frais reliés à la carte-loisirs de Granby.

*Les coûts sont donc établis selon l'année en vigueur en fonction de l'entente avec la Ville de Granby:

Date de l'émission de l'attestation de résidence	Coûts chargés par la Ville de Granby à la Municipalité de Roxton Pond	Aide financière au citoyen (défrayée par la Municipalité de Roxton Pond*)	Coût réel pour le citoyen de Roxton Pond (par personne)
À partir du 05 Janvier 2023	150\$+tx	75.00\$ (50%)	75.00\$+tx = 86.23\$
À partir du 09 Janvier 2024	184\$+tx	75.00\$ (50%)	92\$+tx = 105,78\$

*sujet à changement sans préavis

⇒ **Pour vous procurer une carte-loisirs de la ville de Granby:**

- Présentez-vous à l'hôtel de ville, avec une preuve de résidence (pièce d'identité incluant l'adresse: permis de conduire, bulletin scolaire ou carte d'hôpital pour les enfants);
- déboursier le montant (référence à la dernière colonne du tableau « coût réel pour le citoyen »).
- Une attestation de résidence vous sera alors émise, valide pour **1 an à partir de la date de l'émission de l'attestation de résidence**, émise à l'hôtel de ville de Roxton Pond.
- Vous pourrez vous présenter à Granby pour l'émission de la carte loisirs.

⇒ **Privilèges de la carte-loisirs Granby:**

- Bibliothèque Paul-O-Trépanier
- Division aquatique de la ville de Granby
- Granby Multi-sports
- Vie culturelle et communautaire
- Centre d'interprétation de la nature du Lac Boivin (accès gratuit)
- Golf Miner de Granby
- Zoo de Granby (rabais de 50% sur le prix régulier d'une admission individuelle pour une journée)

N.B. Disponible, à Roxton Pond:

- Bibliothèque Municipale (située au 874, rue Principale)
- Activités de loisirs (session automne, hiver, printemps-été, camp de jour)
- Piscine extérieure à la Plage municipale
- Entente-loisirs avec la Ville de Waterloo pour les sports de glace